

Commune de FONTAINE SOUS JOUY

Délibération du Conseil Municipal

Conseil convoqué le 29/05/2026

Envoyé en préfecture le 12/06/2026

Reçu en préfecture le 08/09/2026

Publié le 11/09/2026

ID : 027-212702542-20260605-D2026_29-DE

Conseil municipal du	5 juin 2026	Délibération N°	2026-29	1/3
----------------------	-------------	-----------------	---------	-----

OBJET : Election des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs

Tableau des présences

Conseillers	Présents	Absents	Représentés par
Raphaël NORBLIN	X		
Jacky CAPEL	X		
Lise GOUJON		X	Jean-Nicolas MASSON
Jean-Nicolas MASSON	X		
Patricia BRAY	X		
Marie-Christine CARAYRE	X		
Isabelle JOSSERAND		X	Arthur BENARD
Luc LOUVET	X		
Mathieu MARÇAL	X		
Amandine HAMEAU		X	Marie-Christine CARAYRE
Arthur BENARD	X		
Alain MIMEAU	X		
Laurence HUZE	X		
Stéphane LABATUT		X	Absent excusé
Éric FREMAUX	X		

Membres en exercice 15 Présents 12 Votants 14

Secrétaire de séance : Mathieu MARÇAL

Vu le code électoral,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°2026-301 du 21/04/2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'arrêté DCL/BCE/2026/109 fixant le nombre de délégués à élire,

Monsieur le Maire informe qu'il convient de désigner 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants qui seront chargés de l'élection des sénateurs le dimanche 27 septembre 2026.

Monsieur le Maire rappelle, qu'en application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau de vote doit être présidé par le Maire, qu'il est composé par les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin à savoir :

Messieurs Arthur Benard et Mathieu Marçal

Madame Marie-Christine Carayre et Monsieur Alain Mimeau

Le Maire a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Monsieur le Maire a rappelé qu'en application des articles L. 288 et R. 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret majoritaire à deux tours. S'il reste des mandats à attribuer à l'issue du premier tour de scrutin qui a lieu à la majorité absolue, il est procédé à un second tour pour le nombre de mandats restant à attribuer et l'élection a lieu à la majorité relative.

Au second tour, en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Conseil municipal du	5 juin 2026	Délibération N°	2026-29	2/3
----------------------	-------------	-----------------	---------	-----

Les candidats peuvent se présenter pour être élus délégués ou suppléants, soit isolément, soit sur une liste incomplète, soit sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de délégués ou de suppléants à élire. Les adjonctions et les suppressions de noms sont autorisées (art. L. 288 du code électoral). La circonstance qu'une personne ne se soit pas portée candidate ou soit absente ne fait pas obstacle à son élection si elle obtient le nombre de suffrages requis.

ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS

Les candidatures sont les suivantes :

- M Raphaël Norblin
- M Jacky Capel
- Mme Patricia Bray
- M Alain Mimeau

Résultats du premier tour de scrutin à l'élection des délégués

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	14
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral)	1
Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)	0
Nombre de suffrages exprimés (b-c-d)	14
Majorité absolue	8

NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDATS (dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus et, à égalité de suffrages, de l'âge des candidats)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Bray Patricia	12	Douze
Capel Jacky	12	Douze
Norblin Raphaël	11	Onze
Mimeau Alain	1	Deux

Proclamation de l'élection des délégués

Ont été proclamés délégués :

- Madame Bray Patricia
- Monsieur Capel Jacky
- Monsieur Norblin Raphaël

ÉLECTION DES SUPPLÉANTS

Les candidatures sont les suivantes :

- Mme Goujon Lise
- Mme Josserand Isabelle
- Mme Hameau Amandine

Commune de FONTAINE SOUS JOUY**Délibération du Conseil Municipal**

Conseil convoqué le 29/05/2026

Envoyé en préfecture le 12/06/2026

Reçu en préfecture le 08/09/2026

Publié le 11/09/2026

ID : 027-212702542-20260605-D2026_29-DE

Conseil municipal du	5 juin 2026	Délibération N°	2026-29	3/3
----------------------	-------------	-----------------	---------	-----

Résultats du premier tour de scrutin à l'élection des suppléants

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	14
Nombre de votants (enveloppes déposées)	0
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral)	0
Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)	1
Nombre de suffrages exprimés (b-c-d)	13
Majorité absolue	8

NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDATS (dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus et, à égalité de suffrages, de l'âge des candidats)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Josserand Isabelle	13	Treize
Hameau Amandine	13	Treize
Goujon Lise	13	Treize

Proclamation de l'élection des suppléants

Ont été proclamés délégués suppléants :

- Madame Josserand Isabelle
- Madame Hameau Amandine
- Madame Goujon Lise

Le Conseil Municipal AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré en séance, les mêmes jours, mois et an que dessus.

Le registre dûment signé, Pour extrait conforme

Le maire, Monsieur Raphaël NORBLIN

